

I. La rupture révolutionnaire (1789-1792)

Comment les événements de 1789-1792 conduisent-ils à un nouveau régime et à une société nouvelle ?

a) La fin de l'absolutisme et de la société d'ordres

1. Les députés renversent la monarchie absolue, juin 1789

À partir du 5 mai 1789, 1 139 députés des trois ordres se réunissent à Versailles en États généraux pour résoudre la crise de la monarchie. Leur travail est cependant paralysé par les divergences politiques. Afin de sortir de l'impasse, le 17 juin 1789, les députés du tiers état, élus de 96 % de la nation, se proclament « Assemblée nationale », détenteurs de la souveraineté nationale. Le 20 juin, réunis dans la salle du Jeu de paume, ils prêtent serment de rédiger une Constitution. Par ces actes révolutionnaires, les députés mettent fin au pouvoir absolu du roi.

2. Le peuple renverse la société d'ordres, juillet-août 1789

À Paris, le peuple excédé par la misère suit avec passion les États généraux. Début juillet, des manœuvres de Louis XVI contre l'Assemblée nationale provoquent l'exaspération. L'émeute éclate, une milice de citoyens armés, la garde nationale, est organisée ; les arsenaux sont pillés et le 14 juillet la Bastille est prise.

Le retentissement de cette journée est immense. Le roi, contraint en octobre de venir résider à Paris au palais des Tuileries, doit arborer la cocarde tricolore et accepter les réformes.

En province, des violences contre les nobles embrasent plusieurs régions. Pour mettre fin aux troubles, les députés votent, dans la nuit du 4 août, l'abolition de tous les privilèges. C'est la fin de la société d'ordres.

b) La fondation d'une France nouvelle

1. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

L'Ancien Régime aboli, il faut définir les bases d'une société nouvelle. C'est l'objet de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 août 1789 par les députés. Inspirée des idées des Lumières, elle énonce les droits naturels des individus (liberté, égalité), proclame la souveraineté de la nation et affirme l'autorité de la loi, expression de la volonté générale.

2. Une société nouvelle

Avec la liberté d'expression, journaux et pétitions se multiplient. L'ensemble de la société se passionne pour les débats, à l'Assemblée, dans les clubs, les sociétés populaires, à Paris ou en province. Les femmes sont de toutes les mobilisations. Certaines, telle Olympe de Gouges, revendiquent en vain l'égalité politique avec les hommes ; d'autres tiennent un salon influent et entretiennent une correspondance politique avec diverses personnalités, comme Manon Roland.

À l'Assemblée, les députés travaillent sans relâche à la réorganisation du royaume. Ils simplifient l'administration avec la création des départements ; ils réforment l'Église soumise à la Constitution

VOCABULAIRE

Nation : peuple qui a la conscience d'être uni par une histoire, une langue et une culture communes. Une nation peut s'étendre sur plusieurs États ou un État comprendre plusieurs nations. Lorsqu'un État ne comprend qu'une nation, on parle d'État-nation.

Révolution : dans le domaine politique, changement brusque de régime par le soulèvement de la population ou d'une partie de celle-ci. Lorsque la population se soulève sans que cela entraîne de changement de régime, on parle de révolte ou d'émeute.

Constitution : texte qui définit et organise les pouvoirs au sein d'un régime politique.

États généraux : assemblée convoquée par le roi qui réunit les trois ordres du royaume (noblesse, clergé, tiers état).

Garde nationale : groupement de citoyens bénévoles chargés de maintenir l'ordre dans Paris après la formation de la nouvelle municipalité.

Suffrage censitaire : mode de suffrage selon lequel seuls les citoyens payant un certain niveau d'impôt (donc riches) peuvent voter.

civile du clergé et à la vente de ses biens. Ils imposent le libéralisme économique, notamment avec la loi Le Chapelier sur l'interdiction des associations ouvrières (1791).

3. La monarchie constitutionnelle

La Constitution adoptée en 1791 officialise la monarchie constitutionnelle qui fonctionne depuis 1789. Les pouvoirs sont séparés : le pouvoir législatif revient à l'Assemblée formée de 745 députés élus au suffrage censitaire : seuls les « citoyens actifs », 15 % des hommes payant un certain niveau d'impôt, peuvent voter. Les autres sont « citoyens passifs ». Le pouvoir exécutif appartient au « roi des Français » dont les prérogatives sont étendues ; Louis XVI dispose notamment du droit de veto sur les lois, dont il peut interdire l'application.

c) De l'unité à la rupture entre le roi et la nation

1. La fête de la Fédération

Une cérémonie grandiose est organisée le 14 juillet 1790 pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, l'unité de la nation et l'aube d'une ère nouvelle. Au Champ-de-Mars, devant une foule immense, les délégués des gardes nationales, les députés et la famille royale prêtent serment de fidélité « à la nation, à la loi, au roi ».

2. La tentative de fuite du roi et le renversement de la monarchie

Cette unanimité est pourtant illusoire. Le 21 juin 1791, le roi, qui n'a accepté qu'à regret le processus révolutionnaire, tente de s'enfuir avant d'être arrêté à Varennes. Cet événement aggrave les divisions politiques entre les partisans du roi et ceux qui réclament désormais l'instauration d'une république, notamment les sans-culottes.

À ces divisions s'ajoutent des tensions avec les monarchies étrangères qui débouchent en avril 1792 sur la déclaration de guerre à l'Autriche. Les premières défaites et l'invasion du territoire provoquent la panique. L'hostilité au roi grandit, on le soupçonne de soutenir les Autrichiens. Le 10 août 1792, une insurrection éclate ; le palais des Tuileries est envahi, le roi, accusé de trahison, est arrêté et emprisonné.